



VILLE DE DOUAI  
(NORD)

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 28 novembre 2025

**Séance du 4 décembre 2025 à 18H00**

Présidence de M. Frédéric CHÉREAU, Maire

39 membres élus le 28 juin 2020

## Membres présents (26):

M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès DE BEUKELAER (Adjointe), M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), M. Yvon SIPIETER (Adjoint), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), Mme. Nadia BONY (Adjointe), Mme. Avida OULAHCENE, M. Jean-Marie DUPIRE, Mme. Latifa MEKKI, M. Sébastien LANCLU, M. Guy LAGACHE, Mme. Chantal RYBAK, Mme. Anne COLIN, M. Xavier THIERRY, M. Guy CARUYER, Mme. Stéphanie STIERNON, M. Thibaut FRANÇOIS, Mme. Anissa BOUCHABOUN, M. Mohamed FELOUKI, M. Franz QUATREBOEUF, M. François GUIFFARD.

## Membres absents excusés et représentés (12) :

M. Hocine MAZY (Adjoint) donne pouvoir à Mme Latifa MEKKI , M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint) donne pouvoir à M. Yvon SIPIETER (Adjoint) , Mme. Nora CHERKI (Adjointe) donne pouvoir à Mme Auriane DELBARRE (Adjointe) , M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint) donne pouvoir à M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint) , Mme. Carolle DIVRECHY donne pouvoir à Mme Agnès DE BEUKELAER (Adjointe) , M. Yves PIQUOT donne pouvoir à Mme Marie DELATTRE (Adjointe) , Mme. Salima BOUKENTAR donne pouvoir à M. Sébastien LANCLU , Monsieur Mounir Errafik donne pouvoir à M. Frédéric CHÉREAU , Mme. Anne-Sophie AUDEGOND donne pouvoir à Mme Anne COLIN , Mme. Coline CRAEYE donne pouvoir à M. Xavier THIERRY , Mme. Katia BITTNER donne pouvoir à Mme Stéphanie STIERNON , M. Guy CANNIE donne pouvoir à M. Thibaut FRANÇOIS .

## Membres absents excusés non représentés (1):

Mme. Yvette WATTEBLED.

## Membres absents non excusés et non représentés (0):

**OBJET : CM2025-9-01**

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Lors de chaque budget primitif, les crédits sont votés par chapitre. Le budget 2025 de la ville de Douai a été voté le 3 avril 2025.

D'une manière générale, le budget primitif est un acte de prévisions. Or, les crédits des projets évoluent au fil de l'année. Aussi, l'avancement de certains projets peut conduire à l'ajustement de leurs crédits.

La décision modificative n°1, qui vous est proposée, présente les ajustements de crédits d'opérations d'investissement et l'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements.

## SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE- BUDGET PRINCIPAL

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	<b>106 800,00 €</b>
Dépenses nouvelles ou augmentées :	106 800,00 €
Dépenses annulées ou diminuées :	0,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>
<b>RECETTES</b>	<b>106 800,00 €</b>
Recettes nouvelles ou augmentées	106 800,00 €
Recettes diminuées ou annulées	0,00 €
<b>SOLDE 1 (Fonctionnement)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	<b>29 000,00 €</b>
Dépenses nouvelles ou augmentées :	29 000,00 €
Dépenses annulées ou diminuées :	0,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>29 000,00 €</b>
Recettes nouvelles ou augmentées	421 000,00 €
Recettes annulées ou diminuées :	-392 000,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>
<b>SOLDE 2 (Investissement)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SOLDE GÉNÉRAL 1+ 2</b>	<b>0,00 €</b>

### **FONCTIONNEMENT – DÉPENSES**

Les dépenses de fonctionnement : + 106 800 €

En section de fonctionnement, l'ajustement des crédits se fera par l'ouverture de crédits supplémentaires :

- pour la prise en charge des frais liés au contentieux du Salon Blanc :
  - o frais d'honoraires de notre conseil :  
**+2 000 € sur le chapitre 011 « Charges à caractère générales »**
  - o intérêts légaux auxquels la ville a été condamnée :  
**+8 500 € sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante »**
- pour la prise en charge des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants accordés aux contribuables douaisiens par l'Etat :  
**+81 300 € sur le chapitre 014 « Atténuations de charges »**
- pour la prise en charge des intérêts 2025 de l'emprunt souscrit en juillet 2025 auprès de la Banques des Territoires dont le remboursement s'effectue par échéance trimestrielle à compter de décembre 2025 :  
**+15 000 € sur le chapitre 66 « Charges financières »**

Le solde des dépenses de fonctionnement après inscription de nouveaux crédits s'établit à + 106 800 €

Les recettes de fonctionnement : + 106 800 €

Les recettes de fonctionnement évoluent par l'inscription des recettes suivantes :

- la déconsignation de provisions :  
+ 32 500 € sur le chapitre 78 « Reprise de provisions »
  - o Contentieux du Salon Blanc : il s'agit de déconsigner les frais d'honoraires et ceux des intérêts légaux dus : + 10 500 €
  - o Contentieux Laigle : il s'agit de sortir de provision les sommes à la suite du jugement rendu le 27 juin dernier et au paiement de l'indemnité d'expropriation de l'indivision Laigle : +22 000 €
- l'inscription de crédits complémentaires sur la recette liée au forfait post-stationnement :  
+ 74 300 € sur le chapitre 70 « Produits de services »

Le solde des recettes de fonctionnement après inscription de nouveaux crédits s'établit à + 106 800 €

Équilibre de la section de fonctionnement

La décision modificative n°1 en fonctionnement dégage un solde de 0 € (recettes – dépenses).

	<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	2 000,00 €
014	Atténuations de produits	81 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00 €
66	Charges financières	15 000,00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>106 800,00 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
70	Prestations de services	74 300,00 €
78	Reprises sur provisions	32 500,00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>106 800,00 €</b>

### INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Les dépenses d'investissement : +29 000 €

Emprunts dettes assimilées (chapitre 16) : + 29 000 €

Il s'agit principalement de la prise en charge du capital dû en 2025 pour l'emprunt souscrit en juillet 2025 auprès de la Banques des Territoires dont le remboursement s'effectue par échéance trimestrielle à compter de décembre 2025 :

Il en ressort un total des dépenses d'investissement qui s'établit à +29 000 € de dépenses réelles.

Les recettes d'investissement : + 421 000 €

Lors du vote du budget primitif, la ville n'avait inscrit que les subventions dont elle avait reçu notification.

Comme annoncé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la ville a sollicité plusieurs financeurs tels que l'Etat, la Région, la CAF et le Département.

Des dossiers de demandes de subvention ont abouti favorablement et permettent ainsi d'inscrire des recettes supplémentaires à hauteur de 421 000 € au chapitre 13 « subvention d'investissement ».

Les dossiers ayant abouti à ce jour sont :

- Fonds européen de développement régional (FEDER) :
  - o Voie douce, phase 2 : ..... 209 000 €
- État, Fonds verts :
  - o Création d'un parc Urbain à Dorignies : .....114 960 €
- Agence de l'eau :
  - o Gestion des eaux pluviales Rue d'Arras : .....16 340 €
- État, dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :
  - o Rénovations énergétiques dans les bâtiments communaux : .....70 700 €

Le solde des recettes d'investissement après inscription de nouveaux crédits s'établit à + 421 000 €

Équilibre de la section de fonctionnement

La décision modificative n°1 en investissement dégage un suréquilibre de +392 000 € (recettes – dépenses).

Aussi, afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé de diminuer l'emprunt de 392 000 €(chapitre 16).

	DÉPENSES	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	29 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 000,00 €</b>

	RECETTES	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	421 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-392 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 000,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter le budget supplémentaire au budget de la ville, exercice 2025, tel que présenté ci-dessus.

**Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

**Vu** l'instruction comptable M57,

**Vu** la délibération CM2025-3-04 en date du 3 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 25 novembre 2025,

**Considérant que** les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux nouveaux besoins des services ;

**Le conseil municipal ayant délibéré, décide :**

**Article 1 :** d'approuver les diverses modifications apportées au budget primitif 2025 présentées ci-dessus ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Pour : 30** (M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès DE BEUKELAER (Adjointe), M. Hocine MAZY (Adjoint), M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe), M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), M. Yvon SIPIETER (Adjoint), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint), Mme. Nora CHERKI (Adjointe), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint), Mme. Nadia BONY (Adjointe), Mme. Avida OULAHCENE, Mme. Carolle DIVRECHY, M. Jean-Marie DUPIRE, Mme. Latifa MEKKI, M. Yves PIQUOT, Mme. Salima BOUKENTAR, M. Sébastien LANCLU, M. Guy LAGACHE, Monsieur Mounir Errafik, M. Guy CARUYER, Mme. Katia BITTNER, Mme. Stéphanie STIERNON, Mme. Anissa BOUCHABOUN, M. Mohamed FELOUKI, M. François GUIFFARD).

**Contre : 0** ().

**Abstention : 8** (Mme. Chantal RYBAK, Mme. Anne COLIN, M. Xavier THIERRY, Mme. Anne-Sophie AUDEGOND, Mme. Coline CRAEYE, M. Guy CANNIE, M. Thibaut FRANÇOIS, M. Franz QUATREBOEUF).

**Ne prend pas part au vote : 0** ().

Le Maire de Douai certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte.

Le maire

Publié le : 08/12/25  
Réceptionné en sous préfecture : 08/12/25  
Identifiant de télétransmission :  
059-215901786-20251204-375119-DE-1-1



Secrétaire de séance :

Frédéric CHÉREAU



Mme. Marie DELATTRE